

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 5 octobre 2023

Date et heure de la séance : 11 octobre 2023 à 18 h 30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 22

Absents avec procuration : 5

Absents : 2

Présents : Mmes Nastascia ACCOT - Jacqueline BOLIS - M. Nicolas BERNARD - Mme Sandrine BONNET – MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAIRE – MM. Pierre MESURE - Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Damien BONJEAN procuration à Mme Karine VALLUY - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Margaux FOURTIN procuration à M. Pierre FERNAND - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Sébastien MORIN.

Absents : M. José MAGALHAES - M. Jean-François RAZAVET.

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N° 23/10/11/012

OBJET : Marché d'exploitation/d'entretien-maintenance des installations thermiques des bâtiments communaux - Désignation du titulaire.

La municipalité a mené une réflexion globale sur l'ensemble des bâtiments communaux afin d'optimiser la gestion des énergies de chauffage. Au vu des compétences internes et de la maintenance réalisée actuellement par des prestataires extérieures, il en découle la nécessité d'avoir un suivi plus rigoureux des chaudières gaz existantes. De plus, il convient d'ajouter à cette réflexion, l'exploitation de la future chaudière bois à granulés installée dans le cadre du projet de restructuration du groupe scolaire Henri Barbusse secteur Les Fontenilles.

Pour cela, la commune a souhaité faire appel à un bureau d'études spécialisé. L'ADUHME, partenaire privilégié de la commune, a été associée au choix de cet A.M.O. et au montage du dossier de consultation.

Ainsi par décision du Maire n°22/10/003D en date du 28/10/2022, c'est la société SF2E qui a été retenue pour mener à bien cette mission d'assistance.

Il est ressorti des différentes études menées par SF2E, la nécessité de monter un contrat d'exploitation s'appuyant sur les éléments suivants :

- Intégrer la prise en charge des factures de gaz, contrat de type P1,
- Entretien des chaudières les plus importantes et les plus consommatrices (ECP Les Justes, Complexe sportif Jean Jaurès, Ecole Louis Aragon, Ecole Henri Barbusse Les Fontenilles, Crèche Le Verger des Diablotins), contrat de type P2,
- Prévoir un remplacement des pièces les plus importantes et amortissables sur huit ans avec mise en place d'un plan de progrès, contrat de type P3

Sur la base du cahier des charges établi, la collectivité a pu lancer une mise en concurrence en mai 2023. La remise des offres a été fixée au lundi 3 juillet 2023. L'A.M.O. a réalisé une analyse des deux offres reçues dans les délais et en a fait l'exposé en Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) réunie le 12 septembre 2023.

A l'issue de cette présentation en C.A.O, c'est la proposition de la société IDEX jugée la mieux-disante, au vu des critères de sélection, qui est arrivée en tête du classement des offres.

Le montant de l'offre s'élève à 1 059 562,21 € HT sur toute la durée du contrat soit 8 ans.

Cette offre correspond aux attentes techniques et financières de la commune. Le renouvellement des pièces des chaudières a été listé exhaustivement pour chaque site. L'entretien de la nouvelle chaufferie bois de l'école Henri Barbusse a également été bien intégrée.

La C.A.O. a donné un avis favorable à la passation du marché de d'exploitation/d'entretien-maintenance des installations thermiques des bâtiments communaux avec la société IDEX.

De fait, M. MORIN propose au Conseil Municipal de suivre l'avis favorable émis par la commission « travaux » lors de sa séance du 2 octobre 2023 et de :

- désigner la société IDEX comme titulaire du marché d'exploitation/d'entretien-maintenance des installations thermiques des bâtiments communaux pour un montant global de 1 059 562,21 € HT sur huit années,

- et autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à la notification de ce marché de travaux.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,

Karine VALLUY



Le Maire,

Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 13 octobre 2023

Reçu en préfecture le

La Directrice Générale des Services,

Caroline SOULIGOUX.

Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le



ID : 063-216300699-20231011-23_10_11_012-DE